



Un Plan Arbres pour une Ville plus verte



Publié le 25 mai 2023

(<http://twitter.com/marseille>) (<https://www.facebook.com/marseille>)

url=https://www.marseille.fr/environnement-actualites/marseille-laureate-du-label-europeen-100-villes-neutres-en-carbone-d-ici-2030

du- du-
plan- plan-
arbres) arbres)

Le retour de la nature en ville figure parmi les priorités des

Marseillais et des Marseillaises.

Alors que la sécheresse et la canicule ont sévi l'été dernier, la végétation arborée et arbustive est une réponse concrète et immédiate, qui permet d'agir sur plusieurs effets du changement climatique : **rafraîchissement de l'air, reconquête de la biodiversité, dépollution de l'air, apaisement de l'espace public.** Avec le réchauffement climatique et ses conséquences pour les villes, la **préservation et l'accroissement du patrimoine arboré municipal deviennent une priorité vitale** pour offrir davantage d'**espaces ombragés et rafraîchir l'air en ville.**

C'est pour ces raisons que lauréate du label européen "**100 villes neutres en carbone d'ici 2030**

(<https://www.marseille.fr/environnement/actualites/marseille-laureate-du-label-europeen-100-villes-neutres-en-carbone-d-ici>)", la Ville de Marseille met en place un "projet pilote" pour un Ville arborée. Un plan en deux phases.

Le Plan Arbres, un outil de planification écologique.

Pour agir vite et massivement, la Ville de Marseille lance un « Plan Arbres », qui vise à planter plusieurs milliers d'arbres. Notamment dans les parcs et jardins, au sein ou en périphérie des crèches, écoles, centres sociaux-culturels et équipements sportifs...

Près 308 000 plants dont 8 000 d'arbres adultes sont déjà identifiés dans le cadre d'une plantation permettant un retour rapide sur le volume de CO2 absorbé, et sur l'ombre offerte. Pour le financement de cette opération, le Ville de Marseille déposera

Le Plan Arbres, c'est aussi une participation citoyenne

Dans le cadre de la renaturation de ces parcs et jardins, la Ville de Marseille a lancé un appel à projet auprès des associations afin de renforcer sa politique de végétalisation de l'espace public et d'y rendre possible le jardinage. Chaque association lauréate se verra dotée de plants d'une valeur de 5 000 euros fournis par la pépinière municipale. Une charte encadrera les différentes interventions.

En savoir plus (<http://www.marseille.fr/appels-a-projets-de-la-ville-de-marseille>)

La pépinière municipale, un rôle essentiel

De par le choix qu'elle opère dans la sélection de la trentaine d'essences connues et adaptées aux conditions climatiques méditerranéennes ainsi qu'à l'unité paysagère de la Provence calcaire ; la pépinière travaille avec un comité technique d'experts éclairés sur l'intérêt de l'apport d'autres espèces.

Par l'achat de graines auprès des fournisseurs locaux, les futurs arbres, qu'elle "élève" disposeront d'un génotype local intrinsèquement liés aux contraintes du climat méditerranéen. Cultivés pendant 3 ans, ils seront ensuite plantés dans les différents équipements municipaux et fourniront une ombre favorable aux citoyens au bout de 10 ans.

Et aussi, une deuxième phase en collaboration

Cette phase, destinée à déployer une véritable canopée urbaine se construira dans le cadre de la convention de coopération délibérée au Conseil Municipal du 16 décembre 2022 entre la Ville de Marseille et la Métropole Aix- Marseille Provence relative à l'exercice des compétences voirie et espaces publics.

La Ville de Marseille identifiera un ensemble d'axes structurants dépourvus ou mal pourvus en arbres (boulevard, avenue, rue) nécessitant d'être plantés afin que la métropole étudie les modalités de plantation puis complète la canopée urbaine.